



MUNICIPALITÉ DE BÉGIN
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

RÔLE TRIENNAL 2^e ANNÉE

Est par la présente donné par la soussignée, Mme Mireille Bergeron de la susdite municipalité que :

- le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Bégin sera en 2025, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières ;
- conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de modification prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 et 174.2 de la Loi ;
- pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :
 - ❖ être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
 - ❖ être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

M.R.C. du Fjord-du-Saguenay
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré, Qc
GOV 1L0

- ❖ être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- ❖ être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la M.R.C. et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.


DONNÉ à Bégin ce 20^e jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre.

Mireille Bergeron
Greffière-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 20^e jour du mois de septembre 2024, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre.


Mireille Bergeron
Greffière-trésorière et directrice générale